

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: ALSAN 400

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: /

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.
14, rue de Saint Nazaire - BP 121
F-67025 Strasbourg CEDEX 1
France
Tél: +33 (3) 88 79 84 00
Télécopie: +33 (3) 88 79 84 01

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: /

N° CE: Non applicable.

Contient: • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]

Éléments d'étiquetage (R - S):



- Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif

- R-phrase(s): 11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) folpet (ISO); N-(trichlorométhylthio)phthalimide, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4], isocyanate de tosylo. Peut déclencher une réaction allergique.

Dangers principaux: Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers: /

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Composant(s) contribuant aux dangers:

- acide phosphorique - N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
Conc. (% pds):0 < C ≤ 1
- R-S : Classification: • C; R 34 •
- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314 - Lés. oc. 1 - H318

- OXYDE DE CALCIUM - N° CAS: 1305-78-8
Conc. (% pds):1 < C ≤ 5
- R-S : Symbole(s): Xi - R-phrased(s): 41
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318

- folpet (ISO); N-(trichlorométhylthio)phthalimide - N° Id: 613-045-00-1 - N° CE: 205-088-6 - N° CAS: 133-07-3
Conc. (% pds):0 < C ≤ 1
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • Xn; R 20 • Xi; R 36 • R 43 • N; R 50 •
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - SGH08 - Canc. 2 - Danger pour la santé - H351 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400

- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
Conc. (% pds):1 < C ≤ 5
- R-S : Classification: • R10 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226

- butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3
Conc. (% pds):10 < C ≤ 15
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

- diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] - N° Id: 615-005-00-9 - N° CE: 202-966-0 - N° CAS: 101-68-8
Conc. (% pds):0 < C ≤ 1
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - H335-336 - STOT rép. 2 - H373 - STOT rép.2 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351

- Solvant Naphta - Benzène < 0.1%
Conc. (% pds):1 < C ≤ 5
- R-S : Symbole(s): F Xn - R-phrased(s): 10-20/21-37/38-51/53-65
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - STOT un. 3. - H336 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

- isocyanate de tosylo - N° Id: 615-012-00-7 - N° CE: 223-810-8 - N° CAS: 4083-64-1
Conc. (% pds):0 < C ≤ 1
- R-S : Classification: • R 14 • Xi; R 36/37/38 • R 42 •
- SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - H335 - H335-336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

- Conseils généraux:

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

- Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Contact avec la peau:	Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
- Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion:	Données non disponibles.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.
Référence à d'autres sections:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- Stockage:
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
- Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
- acide phosphorique : VME mg/m³ = 1 - VLE mg/m³ = 2
 - OXYDE DE CALCIUM : VME mg/m³ = 2
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
 - diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051
- Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Des gants en polyéthylène ou en polypropylène avec doublure en textile sont requis.
- Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: selon nuancier
- Odeur: caractéristique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- PH:	Non déterminé.
- Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair:	5 °C
- Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
- Limites d'explosivité:	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	27.14 kPa
- Densité relative (eau = 1):	1.18
- Masse volumique apparente:	1.18 g/cm3
- Viscosité:	13 000 mPa.s

Autres informations:

- Hydrosolubilité:	insoluble
- Liposolubilité:	Non applicable.
- Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques

Autres données: COV - Cat A/i = 186 g/l

Information(s) supplémentaire(s):

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
Stabilité chimique:	/
Possibilité de réactions dangereuses:	Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO2.
Conditions à éviter:	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë:	
- Inhalation:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion:	Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	La substance peut être dangereuse pour l'environnement.
Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
Autres effets néfastes:	Non déterminé.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU:	1263
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
- Classe(s) de danger pour le transport:	3
- Groupe d'emballage:	III
Voies maritimes (IMDG):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Polluant marin:	No
Voies aériennes (ICAO/IATA):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	/
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453-2010 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 1907-2006 Décision n° 1348/2008/CE
Évaluation de la sécurité chimique:	/

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 400

Version:60p

Date de révision:02/04/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R34 Provoque des brûlures.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R20 Nocif par inhalation.
R36 Irritant pour les yeux.
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Historique:

- Date de la première édition: 20/07/2009
- Date de la révision précédente: 15/09/2011
- Date de révision: 02/04/2012
- Version: 60p
Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr